L’associu Palatinu plaide pour la mise en place d’un “statut de descendant” en Corse

01/12/2024 à 17h19



Au fil des interventions, les fondamentaux de Palatinu sont posés, comme la première pierre d’une refondation qu’on estime indispensable. Pour l’associu, qui se félicite notamment d’avoir “*transformé l’ambiance du débat public*”, le moment est désormais venu d’aller plus loin. Et ce sera tout l’enjeu à brève échéance. Les contours de la méthode sont esquissés. ” *Nous allons étoffer notre projet de société qui va parler de manière innovante de c****orsisation des emplois, de pouvoir d’achat, de patrimoine de foncier, de natalité, de diaspora*** *autour d’un statut que nous appellerons chez nous,* ***le statut de descendant***“.

Nicolas Battini qualifie la mesure “d’essentielle”. Il la relie “*à une réalité juridique déjà existante,* ***le Centre d’intérêt matériels et moraux***“.

Dans le détail, l’idée est “*de prioriser les Corses sur leur terre à tous les niveaux de la vie quotidienne, sans exclure les membres de la diaspora et sans pour autant valider le processus de changement démographique, contrairement au statut*

de résident que soutiennent les tiers-mondistes et la gauche“, assure-t-il.

www.corsematin.com